

Collectivité

Saint-Julien-Molin-Molette

24606

42220 Saint-Julien-Molin-Molette

DELIBERATION

du

4 avril 2024

Sur l'affectation du résultat

2023

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes	
Pour	
Contre	

Date de la convocation : 28 mars 2024

Date de la séance : 4 avril 2024

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur l'Adjoint aux Finances délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Madame Elie Céline, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	217 243,70	87 986,57
Opérations de l'exercice	217 243,70	235 043,63
Totaux	217 243,70	323 030,20
Résultat de clôture		105 786,50

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement

Excédent de fonctionnement

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Elie Céline, Maire, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémouhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Trémouhéac, Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard,

Ont signé au registre des délibérations Mmes M.

INVESTISSEMENT	RECETTES OU EXCEDENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	146 979,87	308 836,66
	146 979,87	95 229,35
		404 066,01
		257 086,14

(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

257086,14 (A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

X

← Indiquer X si absence de restes à réaliser

ENSEMBLE	RECETTES OU EXCEDENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	364 223,57	396 823,23
	364 223,57	330 272,98
		727 096,21
		362 872,64

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20240404-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024



V2024-01-11

3 - 01c - Affectation Résultat - 24606.xls - Délibération

Pour expédition conforme, Monsieur l'Adjoint aux

Nans Perrin

Délib-Affre-V3